

Journal de l'environnement

Eau

Les eaux françaises saturées en pesticides

Le 29 juillet 2010 par Célia Fontaine

Le service de l'observatoire des statistiques du commissariat général au développement durable a publié, le 29 juillet, une étude sur les pesticides dans les milieux aquatiques. Il dresse un état de la contamination des cours d'eau et des eaux souterraines par les pesticides en 2007, en France métropolitaine. Les données proviennent des services de l'État, des établissements publics et de certaines collectivités locales, sous la responsabilité des agences de l'Eau.

Le document révèle qu'en 2007, les pesticides étaient présents dans 91 % des points suivis dans les cours d'eau et dans 59 % des points en eaux souterraines. Si les teneurs mesurées sont parfois faibles, elles traduisent très clairement une dispersion quasi-généralisée des pesticides dans les milieux aquatiques.

Il apparaît que le niveau de contamination est plus important dans les rivières (où la concentration totale en pesticides est supérieure à 0,5 µg/l sur 18 % des points de mesure) que dans les eaux souterraines (3,8 %). Les régions les plus touchées restent les zones de grande culture céréalière et viticoles. Les substances les plus fréquemment rencontrées sont des herbicides.

Les normes de qualité environnementales (NQE)[1] définies à ce jour ne sont pas respectées sur 11 % des points en cours d'eau et sur 18 % des points en eaux souterraines. « *Deux tiers des quinze substances les plus rencontrées dans les cours d'eau – toutes des herbicides – ne sont pas, à ce jour, couvertes par une norme* », rappelle l'étude. C'est le cas notamment du glyphosate et de son métabolite l'AmPA[2] qui sont respectivement les troisième et première substances les plus fréquemment quantifiées dans les rivières. Il peut y avoir des spécificités locales. Par exemple, 40 % des points de mesure situés dans la région Île-de-France ne respectent pas les normes à cause du diuron, qui est depuis 2008 interdit à la vente et moyennement soluble dans l'eau.

Dans le cas des eaux souterraines, près de 18 % des points suivis ne respectent pas les normes de qualité, dont près de 4 % au titre de la concentration totale en pesticides. L'ensemble du territoire métropolitain est concerné (sauf quelques zones en Bretagne, Massif central, Pyrénées, Alpes et Corse). L'essentiel de ces dépassements de normes est dû à l'atrazine déséthyl, principal métabolite de l'atrazine et dans une moindre mesure de l'atrazine elle-même, pourtant interdite d'usage depuis octobre 2003. « *Sur les quinze pesticides les plus quantifiés en 2007, sept sont des métabolites et cinq sont interdits d'usage en 2007* », précise le rapport.

Les autres molécules frappées d'interdiction (comme le lindane, pesticide qui était utilisé en agriculture et dans les produits pharmaceutiques pour le traitement de la gale et l'élimination des poux) sont en baisse sensible, mais elles ne disparaissent pas totalement des milieux aquatiques. Cela peut s'expliquer par le fait que les produits restent longtemps dans les nappes dont les eaux ne sont renouvelées qu'au bout de plusieurs voire plusieurs dizaines années.

[1] NQE fixées par les autorités européennes ou nationales afin de prendre en compte les pesticides dans l'évaluation de l'état des eaux au regard de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE

[2] Il s'agit du principal produit de dégradation du glyphosate, qui serait plus dangereux pour l'environnement que la molécule-mère